

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**



Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Colombier, tenue le deuxième mardi du mois soit, le 13 mai 2025 à 19h00 à la salle Narcisse Tremblay, sous la présidence de madame la maire suppléante Caroline Tremblay-Boulianne.

Présents :

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	1
Caroline Tremblay-Boulianne	Conseillère siège	2
David Dumont	Conseiller siège	3
Marcel Dumont	Conseiller siège	4
Catherine Conroy	Conseillère siège	5
Alain Gauthier	Conseiller siège	6

Absent :

Claire Savard	Maire	
David Dumont	Conseiller siège	3

Assistait également à la session :

Milaine Charron Directrice générale et greffière-trésorière

PROCÈS-VERBAL

1. PRÉLIMINAIRE

- 1.1 Ouverture et mot du maire
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mai 2025
- 1.4 Acceptation des affaires nouvelles

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025
- 2.2 Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier
- 2.3 Soutien à la MRC Haute-Côte-Nord concernant les manques de l'état de service de la traverse de Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine
- 2.4 Mandat à l'agent de développement pour suivre l'évolution du projet de parc régional piloté par Tourisme Côte-Nord

3. GESTION FINANCIÈRE

- 3.1 Acceptation des comptes à payer d'avril 2025
- 3.2 Acceptation des dépenses incompressibles d'avril 2025
- 3.3 Engagement de crédit pour le mois de mai 2025
- 3.4 Engagement de la responsable de la bibliothèque
- 3.5 Désignation du responsable de la bibliothèque municipale affiliée au Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de la Côte-Nord
- 3.6 Engagement du responsable de l'entretien ménager
- 3.7 Acceptation de la soumission de Construction G. Trottier Inc pour le remplacement d'une fenêtre au bureau municipal
- 3.8 Acceptation de la contribution financière de la Municipalité pour l'embauche de deux moniteurs pour le camp de jour cet été
- 3.9 Mandat à Tremblay Bois Mignault Lemay pour cause de nuisance

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Octroi de contrat COL-2025-01 à Groupe Géos Inc. pour la préparation d'une étude de caractérisation des milieux visés (étude écologique) dans le cadre du projet de mises aux normes du traitement des eaux usées et le prolongement du réseau d'égout
- 4.2 Octroi de contrat COL-2025-02 à la firme Can-Explore Inc. pour la préparation d'une campagne de mesure de débits et échantillonnage dans le réseau d'égout
- 4.3 Acceptation de la soumission de Plomberie S. Bergeron Inc pour l'achat et l'installation d'un chauffe-eau sans réservoir pour la station de pompage du secteur Saint-Marc
- 4.4 Acceptation de la soumission de PLB Électrique pour l'alimentation électrique d'un chauffe-eau sans réservoir

5. EMBELLISSEMENT ET ENTRETIEN

- 5.1 Acceptation de la soumission de l'achat de deux toilettes chimiques pour l'Anse-à-Norbert
- 5.2 Acceptation de l'entente pour l'entretien paysagé, saison estival 2025
- 5.3 Concours maisons fleuries 2025

6. AFFAIRES NOUVELLES

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8 FERMETURE

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

Madame la maire suppléante ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Cinq (5) membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

2025-05-13-51

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 13 MAI 2025

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE l'ordre du jour du 13 mai 2025 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2025-05-13-52

INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Marcel Dumont propose que l'item "**AFFAIRES NOUVELLES**" demeure ouvert jusqu'à la levée de la session.

2025-05-13-53

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 8 avril 2025 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2025-05-13-54

DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(nes) ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE le financement promis à la MRC de la Haute-Côte-Nord et aux municipalités locales de son territoire, à la suite du changement de région administrative, n'a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances, et ce, malgré les engagements du Gouvernement du Québec ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent ;

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale de transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député de René-Lévesque, monsieur Yves Montigny ;

QUE le conseil demande à la directrice générale de transmettre une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales pour signifier son appui.

Claire Savard, maire

2025-05-13-55

ÉTAT DU SERVICE DE LA TRAVERSE TADOUSSAC – BAIE-SAINTE-CATHERINE

- CONSIDÉRANT QUE la Société des traversiers du Québec (STQ) a annoncé que la traverse Tadoussac – Baie-Sainte-Catherine fonctionnerait avec un seul navire à partir du 8 avril, pour une durée prévue de cinq semaines ;
- CONSIDÉRANT QUE le service de traverse a été complètement interrompu dans les deux directions le 11 avril 2025, privant la Côte-Nord de son principal lien d'accès ;
- CONSIDÉRANT QUE les enjeux d'accessibilité et de transport de la Côte-Nord sont majeurs ;
- CONSIDÉRANT QUE ces enjeux de transport ont des répercussions socioéconomiques importantes, entre autres, sur l'isolement des communautés de l'ensemble de la Côte-Nord, sur l'accès aux services à l'extérieur de la région, sur les entreprises locales et le tourisme, entraînant ainsi des pertes économiques importantes ;
- CONDISÉRANT QUE ce type de situation ayant des impacts sur la qualité du service est inacceptable et perdure depuis beaucoup trop d'années ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

- QUE le conseil de la MRC de la Haute-Côte-Nord dénonce l'état du service de la traverse Tadoussac – Baie-Sainte-Catherine ;
- QU' il demande au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires pour maintenir un service de qualité continu, respectant l'horaire en toutes circonstances, et de rendre rapidement disponible d'autres navires en cas de bris, d'interruptions ou de travaux ;
- QU' il demande une rencontre officielle avec les représentants de la Société des traversiers du Québec ;
- QUE cette résolution soit transmise à monsieur François Legault, premier ministre du Québec, madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, madame Kateri Campagne-Jourdain, députée du Duplessis et ministre responsable de la région de la Côte-Nord, monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque, monsieur Pascal Tessier-Fleury, président du conseil d'administration de la Société des Traversiers du Québec, madame Gréta Bédard, présidente-directrice générale de la Société des Traversiers du Québec et monsieur Guillaume Tremblay, président de la Coalition Union 138.
- QU' il demande l'appui des MRC et des municipalités de la Côte-Nord, ainsi que de la MRC de Charlevoix Est et ses municipalités.

Claire Savard, maire

2025-05-13-56

MANDAT À L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT POUR SUIVRE L'ÉVOLUTION D'UN PROJET DE PARC RÉGIONAL

- CONSIDÉRANT QUE Tourisme Côte-Nord (TCN) propose l'idée d'explorer la possibilité de créer un parc régional le long du fleuve Saint-

Laurent, de Forestville à Colombier, secteur Saint-Marc sur des terres publiques gérées par la MRC de la Haute-Côte-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE selon Tourisme Côte-Nord, un parc régional serait une attraction touristique et aurait peu d'impact sur les activités en cours sur le territoire visé, comme exemple, la chasse ;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Côte-Nord a présenté son idée de parc régional à une réunion du conseil municipal le 20 février dernier et qu'il a tenu une rencontre de représentants de Forestville, la mairesse et l'agent de développement de Colombier et de Pessamit, le 9 avril dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le parc régional serait sur le territoire ancestral des Innus, le Nitassinan ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil mandate l'agent de développement de participer aux discussions avec Tourisme Côte-Nord et les autres partenaires sur l'idée d'un parc régional pour que ce dernier tienne le conseil au courant de l'évolution du dossier afin qu'il puisse prendre des décisions appropriées, le cas échéant ;

Claire Savard, maire

2025-05-13-57

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer pour le mois d'avril 2025 s'élèvent à 90 312.71 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'examen de tous les comptes a été fait par les membres du conseil et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE les comptes à payer du mois d'avril 2025 soient acceptés pour un montant de 90 312.71 \$.

Claire Savard, maire

2025-05-13-58

ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES D'AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement 2022-06, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 8 969.94 \$ pour le mois d'avril 2025 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois d'avril 2025, pour un total de 8 969.94 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

Claire Savard, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

Milaine Charron
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Colombier

2025-05-13-59 ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser les engagements de crédit pour le mois de mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la description des engagements de crédit pour le mois de mai 2025 énuméré ci-dessous, totalise 400.00 \$;

Nom du fournisseur	Description des dépenses	Montant
Croix-Rouge	Contribution	100.00 \$
Chevalier de Colomb 4 ^e degré	Contribution pour la Maison Gilles-Carles de Longue-Rive	300.00 \$
	Total :	400.00 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU PAR LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, à l'exception des conseillers, Joannie Tremblay-Miller et Alain Gauthier pour la contribution au Chevalier de Colomb de 4^e degré, en raison d'un conflit d'intérêt

QUE le conseil accepte les engagements de crédit mentionnés ci-haut.

Claire Savard, maire

2025-05-13-60 ENGAGEMENT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QU' une offre d'emploi a été lancée afin de combler le poste de responsable de la bibliothèque municipale ;

CONSIDÉRANT QUE Le comité des ressources humaines, ainsi que la directrice générale ont mené des entretiens avec tous les postulants qui se sont présentés ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le comité des ressources humaines ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière recommande madame Johanne Liard comme responsable de la bibliothèque municipale à partir du mardi 20 mai 2025 ;

QUE madame Liard soit embauchée à la classe 5 du niveau 1 de l'échelle salariale de la Municipalité de Colombier ;

QUE madame Johanne Liard soit nommée responsable de la bibliothèque municipale affiliée au Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de la Côte-Nord.

Claire Savard, maire

2025-05-13-61

ENGAGEMENT DE LA RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT QU' une offre d'emploi a été lancée afin de combler le poste de responsable de l'entretien ménager ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu qu'une seule candidature pour ce poste ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte l'engagement de madame Sylvie Vincent au poste de responsable de l'entretien ménager ;

QUE madame Vincent soit embauchée à la classe 2 du niveau 3 de l'échelle salariale de la Municipalité de Colombier ;

QUE la date de l'embauche soit fixée rétroactivement au 19 mars 2025.

Claire Savard, maire

2025-05-13-62

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE CONSTRUCTION G. TROTTIER INC POUR LE REMPLACEMENT D'UNE FENÊTRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite faire remplacer une fenêtre brisée au sous-sol du bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE Construction G. Trottier inc a fait une soumission portant le numéro 2025-R015 au montant de 397.02 \$;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte la soumission de Construction G. Trottier Inc. pour le remplacement d'une fenêtre du sous-sol du bureau municipal ;

QUE la soumission, pourtant le numéro 2025-R015, totalisant un montant de 397.02 \$, taxes comprises, soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2025 ;

Claire Savard, maire

2025-05-13-63

**ACCEPTATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
POUR L'EMBAUCHE DE MONITEURS POUR LE CAMP DE JOUR 2025**

CONSIDÉRANT QUE le ministère Emploi et développement économique Canada accorde à la Municipalité de Colombier une subvention de 4 508.00 \$ pour l'embauche de deux (2) moniteurs pendant sept (7) semaines durant l'été 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant permet de défrayer, en partie, les salaires de deux (2) moniteurs pour la tenue du camp de jour du lundi 30 juin au vendredi 15 août 2025, soit pendant sept (7) semaines ;

CONSIDÉRANT QUE l'agent de développement a reçu des CV de jeunes de Colombier que le Centre jeunesse Emploi de la Haute-Côte-Nord a recommandé. Ces jeunes souhaitent être moniteurs au camp de jour cet été, et parmi eux, une personne l'a été l'an passé ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte de payer le montant de 4 868.64 \$ pour les salaires de deux (2) moniteurs ;

QUE le conseil mandate l'agent de développement à rencontrer les candidats et de donner ses recommandations au conseil.

Claire Savard, maire

2025-05-13-64

MANDAT À TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY POUR DOSSIER DE NUISANCE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier demande au contribuable du lot 5 737 383 depuis plusieurs années de nettoyer son terrain, car il constitue une nuisance selon le règlement HCN-1013 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne voit pas d'amélioration face à ses demandes répétées l'avisant qu'il constitue une nuisance, soit, le fait de laisser sur un terrain privé, de la ferraille, des automobiles, des pièces d'autos ou tous autres matériaux divers ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil mandate la firme Tremblay Bois Mignault Lemay à agir dans le dossier de nuisance pourtant le numéro de lot 5 737 383.

Claire Savard, maire

2025-05-13-65
OCTROI DE CONTRAT COL-2025-01 À GROUPE GÉOS INC. POUR LA PRÉPARATION D'UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES MILIEUX VISÉE (ÉTUDE ÉCOLOGIQUE), D'UNE ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE 1 ET D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE AUX NORMES DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels requis pour la préparation d'une étude de caractérisation des milieux visés (étude écologique), d'une étude environnementale de site phase 1 et d'une étude géotechnique ;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels du projet seront financés dans le cadre du volet 1 du programme PRIMEAU 2023 du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cinq firmes ont été invitées et que deux soumissionnaires ont déposé une offre et que celles-ci ont été jugées conformes ;

CONSIDÉRANT QUE les offres qualitatives ont été analysées lors de la tenue d'un comité de sélection constitué d'au moins trois membres évaluateurs, afin de déterminer leur pointage final comme suit :

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE FINAL	RANG	PRIX (AVANT TAXES)
Englobe Corp	85,0	2	63 830,00 \$
Groupe Géos inc.	90,0	1	58 750,00 \$

CONSIDÉRANT QUE Groupe Géos inc. a obtenu le pointage final le plus élevé ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE sous recommandation du comité de sélection, d'octroyer le contrat COL-2025-01 de services professionnels pour la préparation d'une étude de caractérisation des milieux visés (étude écologique), d'une étude environnementale de site phase 1 et d'une étude géotechnique au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit Groupe Géos inc., au montant de 67 415.63 \$ taxes incluses.

Claire Savard, maire

2025-05-13-66
OCTROI DE CONTRAT COL-2025-02 À LA FIRME CAN-EXPLOIRE INC. POUR LA PRÉPARATION D'UNE CAMPAGNE DE MESURE DE DÉBITS ET ÉCHANTILLONNAGE DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE AUX NORMES DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels requis pour la campagne de mesure de débit et échantillonnage dans le réseau d'égout sanitaire ;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels du projet seront financés dans le cadre du volet 1 du programme PRIMEAU 2023 du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE trois firmes ont été invitées et qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre et que celle-ci a été jugée conforme ;

CONSIDÉRANT QUE les offres qualitatives ont été analysées lors de la tenue d'un comité de sélection constitué d'au moins trois membres évaluateurs, afin de déterminer leur pointage final comme suit :

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE FINAL	RANG	PRIX (AVANT TAXES)
Can-Explore inc.	91,0	1	80 263,75 \$

CONSIDÉRANT QUE Can Explore a obtenu le pointage final le plus élevé ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE sous recommandation du comité de sélection, d'octroyer le contrat COL-2025-02 de services professionnels pour la campagne de mesure de débit et échantillonnage dans le réseau d'égout sanitaire au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit Can-Explore Inc. au montant de 92 283.25 \$ taxes incluses.

Claire Savard, maire

2025-05-13-67

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE PLOMBERIE S. BERGERON INC. POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN CHAUFFE-EAU SANS RÉSERVOIR

CONSIDÉRANT QUE le chauffe-eau avec réservoir à la station de pompage du secteur Saint-Marc ne fonctionne plus ;

CONSIDÉRANT QUE la douche oculaire installée à la station de pompage doit rincer à l'eau tiède pendant au moins trente (30) minutes, suivent la recommandation de la CNESST ;

CONDIRÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour l'achat et l'installation d'un chauffe-eau sans réservoir ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte la soumission de Plomberie S. Bergeron Inc. pour l'achat et l'installation d'un chauffe-eau sans réservoir pour un montant de 4 163.13 \$ taxes incluses, étant donné que Plomberie S. Bergeron est le soumissionnaire le plus bas ;

QUE le montant de 4 163.13 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2025.

Claire Savard, maire

2025-05-13-68

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE PLB ÉLECTRIQUE POUR LA CONNEXION ÉLECTRIQUE DU CHAUFFE-EAU SANS RÉSERVOIR

CONSIDÉRANT QUE le chauffe-eau avec réservoir à la station de pompage du secteur Saint-Marc ne fonctionne plus ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé l'installation d'un chauffe-eau sans réservoir et que celui-ci doit être branché au panneau électrique ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte la soumission PLB Électrique au montant de 1 172.71 \$, taxes incluses, pour procéder au branchement du nouveau chauffe-eau sans réservoir au panneau électrique de la station de pompage, secteur Saint-Marc ;

QUE le montant de 1 172.71 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2025.

Claire Savard, maire

2025-05-13-69

ACHAT DE DEUX (2) TOILETTES CHIMIQUES

CONSIDÉRANT QUE pendant la période estivale, l'Anse-à-Norbert est de plus en plus achalandée ;

CONSIDÉRANT QUE pour garder l'endroit propre, nous devons installer des toilettes chimiques pendant cette période ;

CONSIDÉRANT QUE le coût rattaché à la location de toilettes chimiques est élevé. La Municipalité a demandé à Sani-Manic, une soumission pour l'achat de deux (2) toilettes chimiques au montant de 2 500.00 \$ pour chaque toilette, taxes en sus ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte la proposition de Sani-Manic pour l'achat de deux (2) toilettes chimiques au montant total de 5 000 \$ taxes non incluses ;

QUE la vidange des deux (2) toilettes chimiques par Sani-Manic, soit fixée au montant de 250 \$ par semaine, et ce pour une période de 13 semaines, soit du 16 juin au 12 septembre 2025.

QUE le montant de 8 250 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2025.

Claire Savard, maire

2025-05-13-70

ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE LA FERME SIROIS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Colombier n'a plus de responsable de l'entretien paysagé et le conseil trouve essentiel de planter des fleurs sur l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE Barbara Sirois, de la « Ferme Sirois », nous a transmis une proposition d'offre de services à titre de consultante en entretien paysagiste ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition d'offre de services a été déposée au conseil et que ce dernier en a pris connaissance ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

- QUE le conseil accepte la proposition d'offre de services de Barbara Sirois de la Ferme Sirois à titre de consultante en entretien paysagiste pour la saison estivale de 2025, pour un montant forfaitaire de 4 828.95 \$, taxes incluses ;
- QUE le paiement soit effectué en deux (2) versements, soit le 1^{er} juin 2025 au montant de 2 414.48 \$ et le dernier le 1^{er} septembre 2025 au montant de 2 414.47 \$;
- QUE ce montant comprend : la main-d'œuvre, la plantation de fleurs, l'arrosage, la fertilisation, le désherbage et les frais de déplacement ;
- QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit la personne désigner à signer l'entente de service ;
- QUE le montant de 4 828.95 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2025.

Claire Savard, maire

2025-05-13-71
CONCOURS MAISONS FLEURIES 2025

- CONSIDÉRANT QUE le concours « Maisons fleuries » est de retour pour une 9^e édition ;
- CONSIDÉRANT QUE tous les propriétaires, locataires et commerçants âgés de plus de 18 ans, résidant à Colombier y sont admissibles ;
- CONSIDÉRANT QUE les participants doivent installer au moins une jardinière ;
- CONSIDÉRANT QU' un formulaire d'inscription sera à la disposition des citoyens dans le bulletin municipal de mai 2025, sur la page Facebook de la municipalité et le site internet au www.colombierhcn.com;
- CONSIDÉRANT QUE le formulaire d'inscription doit être retourné au bureau municipal avec une ou des photos de jardinières ou arrangements floraux, au plus tard le 19 septembre 2025, soit par courrier au 568, rue Principale, Colombier, G0H 1P0, ou soit par courriel à mcharron@colombierhcn.com;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

- QUE le conseil autorise une 9^e édition du concours « Maisons fleuries » ;
- QUE les cinq (5) tirages de 200 \$ seront pigés devant le public à la séance du conseil municipal du 1er octobre 2025.

Claire Savard, maire

2025-05-13-72
AUGMENTATION DU TAUX DE VACANCES ANNUELLES DE
L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE selon le contrat de travail de l'inspecteur municipal, il est stipulé qu'après 5 ans de service, son taux de vacances annuelles passe de 6% à 8% ;

CONSIDÉRANT QUE la date d'embauche de l'inspecteur municipal est le 16 mars 2020 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte l'augmentation du taux de vacances annuelles de l'inspecteur municipal de 6% à 8% ;

QUE le taux de 8% soit appliqué rétroactivement à la date d'anniversaire de son embauche, soit le 16 mars 2025.

Claire Savard, maire

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne assistait à la séance ordinaire.

FERMETURE

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine Conroy propose de lever la séance ordinaire à 19 heures 36 minutes.

LA MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE

Claire Savard

Milaine Charron

Je, Claire Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.